

A_Manutention

En MAD

Trafic	Unité	Tarifs 2022			
		Terre	Bord	Unifiée	
Vracs Solides (Minerais et autres marchandises en vrac)					
Import					
Charbon	en vrac	T	37,35	13,11	50,46
Coke de pétrole	en vrac	T	37,77	13,11	50,88
Soufre	en vrac	T	44,53	43,49	88,02
Fluorine	en vrac	T	26,01	4,68	30,69
Tourteaux	en vrac	T	28,61	21,33	49,94
Autres Aliments de bétail	en vrac	T	28,82	12,28	41,10
Céréales	en vrac	T	29,13	12,17	41,30
Engrais KCL,NPK	en vrac	T	25,28	22,06	47,34
Ammonitrate,Urée,Sulfates,autres engrais	en vrac	T	23,10	10,61	33,71
anthracite	en vrac	T	34,33	8,84	43,18
endre pyrite	en vrac	T	22,68	9,16	31,84
chaux ciment et platre	en vrac	T	22,06	13,63	35,69
Sable	en vrac	T	22,68	21,43	44,11
Hydroxyde d'aluminium	en vrac	T	47,44	11,03	58,47
Bauxite	en vrac	T	30,07	10,92	40,99
Export					
Engrais	en vrac	T	19,87	21,64	41,51
Clinker	en vrac	T	21,02	13,21	34,23
Barytine	en vrac	T	17,58	13,63	31,21
calamine de fer	en vrac	T	39,95	9,16	49,11
Cendre	en vrac	T	22,68	9,16	31,84
Marchandises Conventionnelles					
Import					
Fonte en gueuse	en vrac	T	35,17	8,01	43,18
Brique de fer	en vrac	T	34,85	35,27	70,12
Ferraille	en vrac	T	47,34	13,32	60,66
pneus déchiquetés	en vrac	T	39,02	24,24	63,26
tube en acier	en vrac	T	38,18	36,83	75,01
poteaux en bois	en vrac	T	35,17	28,19	63,36
Fer à béton ,Rouleaux fil machine	en fardeaux	T	46,92	45,15	92,08
Billettes	en fardeaux	T	64,30	36,00	100,29
Aliments de bétail en big-bag	en vrac	T	41,10	31,32	72,41
Slabs	en vrac	T	42,55	85,73	128,28
Export					
engrais	en Big Bag	T	41,51	85,83	127,34
farine	en Big Bag	T	38,81	42,86	81,67
barytine	en Big Bag	T	39,33	42,86	82,19
Divers import/export	-	T	34,96	111,43	146,38

B_Prestations rendues à la Marchandises

En MAD

Prestations	Unité	Tarifs 2022
I -Pesage		
Minerais en vrac (Ycompris coke et charbon)	T	2,11
Agrumes et primeurs	T	2,73
Céréales en vrac ou en sacs blé,orge,mais	T	2,73
Billettes de fer en fardeaux	T	2,73
Celestine,Calamine	T	2,73
Autres Marchandises	T	5,33
Minimum de perception	T	26,92
Détail de pesée (Sur demande)	T	26,92
II-Opérations diverses sur les minerais		
Chargement des wagons ou de camions à la benne preneuse	T	18,37
Chargement des wagons ou de camions à la chargeuse	T	9,20
Transport des minerais des parcelles de stockage aux quai ou vice-versa	T	6,53
Occupation de parcelle par les minerais	M2	8,55
Location d'élément de mûr de cloture	Metre Linéaire	37,72
III-Location de matériel et d'engins		
A-Matériel et engins Divers		
Location au Shift		
Benne preneuse de 5/6 T	Shift	789,97
Benne preneuse de 10/12 T	Shift	1 554,36
Benne preneuse de 20/25 T	Shift	3 364,41
Benne Basculante	Shift	181,67
Benne à ordures	Shift	181,67
Grappin de 10 T	Shift	1 749,50
remorque de 2,5 T	Shift	90,84
remorque de 6 à 9 T	Shift	271,85
Remorque de 10 à 25 T	Shift	449,48
Remorque à conteneurs	Shift	777,84
- Colis lourds d'un poids unitaire inférieur ou égale à 25T	T	Gratuit
- Colis lourds d'un poids unitaire supérieur à 25T	T	740,22
spreader à conteneurs mécaniques	Shift	181,67
cadre à primeurs	Shift	55,17
Elingue, Patte à quatre, Patte à fût, Filet	Shift	37,01
PaLETTE	Shift	28,26
Plateau, Disque à palanquées	Shift	37,01
Bâche	Shift	14,14
Col de cygne	Shift	212,64
Barrières	Shift	42,40
Appareil pour débarquement des camions	Shift	520,13
Appareil pour débarquement des voitures	Shift	260,41

B-Engins à Colids Lourds			
B-1-Forfait de mise à disposition par opération			
Forfait de mise à disposition T>25		Opération	20 188,03
B-2-Location à l'heure			
Auto grue de parc	Heure		391,68
Grue de quai de 5/6 T	Heure		686,34
Grue mobile portuaire de 3/4 T	Heure		784,59
Grue de quai de 10 T	Heure		932,62
Grue de parc à conteneurs vides	Heure		1 130,44
Grue mobile portuaire de 6 T	Heure		1 271,75
Grue de quai de 25 T	Heure		1 780,45
Grue mobile de 30 T	Heure		2 332,20
Grue de 38 à 40 T	Heure		4 070,93
Grue mobile de 45 T	Heure		4 945,69
Grue mobile de 100 T	Heure		5 652,20
Chariot élévateur de moins de 10 T	Heure		353,93
Chariot élévateur de 10 T	Heure		636,55
Chariot élévateur de 11 à 30 T	Heure		847,83
Chariot élévateur de plus de 30 T	Heure		1 060,46
Chariot cavalier	Heure		1 413,06
Chargeuse sur roue de 6 T en (en terre pleins)	Heure		271,85
Chargeuse sur roue de 6 T(en cale)	Heure		360,68
Chargeuse sur roue de 12 T (en terre pleins)	Heure		429,30
Chargeuse sur roue de 12 T(en cale)	Heure		576,00
Sauterelle	Heure		271,85
Tracteur	Heure		353,93
Tracteur à sellete	Heure		784,59
Camion benne	Heure		784,59
Camion porte-coffre	Heure		784,59
Camion nacelle	Heure		847,83
Vedette pélican	Heure		1 695,66

IV-Mise à dispositions de moyens humains			
Agent	shift		302,83

V-Nettoiemnt des terres pleins ,Magasins, Hangars			
Nettoiemnt des terres pleins ,Magasins, Hangars	Opération		672,88

VI-Autres			
Tout engin ou véhicule destiné au transport de marchandises, non passible de régime général de magasinage, ayant passé la nuit dans le périmètre de concession est assujéti au paiement d'un droit de 269,15 DH /Nuit .			

VII-Prestations diverses			
B- Navire non décommandé			

TC, Vrac Solides et Marchandises diverses	Heure		3 265,87
Vrac liquides ou solides par pompage	Heure		878,41

D- Colis Lourds				
Manutention	Tonne	95,91	223,80	319,71
Grutage Forfait de mise à disposition 20 <T≤55	Opération			2 449,52
Grutage Forfait de mise à disposition 20 <T≤55	Tonne Manipulé			187,06
Grutage Forfait de mise à disposition T>55	Opération			3 886,83
Grutage Forfait de mise à dispositon T>55	Tonne Manipulé			310,91

VII-Magasinage			
-----------------------	--	--	--

A- Animaux Vivants			
Animaux Vivants	Tête/Jour		17,46

B- Marchandises Générales			
1_Marchandises débarquées :			
✓ Du 1er au 10è jour après le délai de franchise :	T	0,9051	x (5+2n)
✓ Au-delà du 10è jour après le délai de franchise :	T	0,9884	x (5n-22)

2_Marchandises embarquées ou transbordées :			
✓ Magasinage des Marchandises embarquées ou transbordées :	T	0,1571	x (n*n/3+10)

VIII-Ad-valorem			
------------------------	--	--	--

Tarifs Ad-valorem sont dus pour toutes les marchandises embarquées ou débarquées à l'exception de celles figurant dans la liste ci-après : Grumettes, Charbon, cuivre, cobalt, plomb et manganèse, feldspath, baryte en vrac, gypse concassé, celestine et calamine, fluorine, gypse en roche, clinker, animaux vivants, matières précieuses et Monnaies, Marchandises en vrac liquides ou solides avec débarquement ou embarquement par pompage, camions et poids lourds divers munis d'un carnet de passage en douane immatriculés et conduits hors du port, les marchandises transportées sous le régime du transit international, véhicules routiers pleins et vides et conteneurs. La valeur servant de base à la perception du tarif ad-valorem est celle admise par la douane. Ces tarifs sont applicable à partir du jour du débarquement pour les marchandises importées ou transbordées et à partir du jour de la prise en charge du premier lot pour les marchandises exportées au taux ci-après

I- Marchandises Dangereuses et Marchandises inflammables	0,4% (Quatre pour mille)
---	--------------------------

II- Autres Marchandises	0,2% (Deux pour mille)
--------------------------------	------------------------

Cas spécifiques :

A- Marchandises soumises à l'ad-valorem à partir du 11ème jour : Tourteaux, Autres aliments de bétail, céréales, anthracite, Chaux, ciment et platre, Sable, Hydroxyde d'Aluminium, Bauxite en vrac, Calamine de fer, Ferraille, Pneus déchiquetés , Aliments de bétail en BB , Farine en BB, Barytine en BB;

B-Trafic manutentionné horizontalement à bord des navires du type Roll-on, Roll-off: Le trafic manutentionné horizontalement à bord des navires du type Roll on Roll Off bénéficie d'une réduction sur les taux ad-valorem ci-dessus de 10% à l'import et de 30% à l'export .

C_Prestations Navires

I- LAMANAGE			
A - Amarrage et Désamarrage des navires	Minim de Perception		713,31
	≤ à 120 m		8,45
	> à 120 m		9,79
B - Déhalage des Navires	Minim de Perception		481,78
	≤ à 120 m		5,63
	> à 120 m		6,98
C - Envoi d'amarres sur ouvrages fixes ou à terre	A l'entrée par ammare		100,22
	A la sortie par ammare		53,83
	Au déhalage par ammare		151,36
D - Envoi d'amarres sur coffres	A l'entrée par ammare		158,12
	A la sortie par ammare		93,58
	Au déhalage par ammare		177,02

II - NETTOIEMENT DU QUAÏ (APRES CHARGEMENT OU DECHARGEMENT DU NAVIRE) ET EVACUATION DES DECHETS DES MARCHANDISES PROVENANT DES NAVIRES			
Par camion ou Benne et par Opération			672,88

III - MISE EN PLACE ET LOCATION DE PASSERELLES MOBILES			
Passerelles de coupé			538,30
Taintène			269,15

D_Fournitures d'eau et d'électricité

I - TARIF FOURNITURE D'EAU	
Tarif fourniture d'eau appliqué par le concessionnaire aux usagers	Tarif appliqué par le distributeur majoré de 180%
II - TARIF FOURNITURE D'ELECTRICITE	
Tarif fourniture d'électricité appliqué par le concessionnaire aux usagers	
Moyenne tension	Majoration 10,5% par rapport aux tarifs appliqués par le distributeur à l'ANP
Basse tension	Majoration 10,5% par rapport aux tarifs appliqués par le distributeur, pour la force motrice tranche supérieure majorés de 20%